



Evaluation environnementale stratégique du SRC Normandie



COPIL
11 mars 2024





- **Rappel sur l'évaluation environnementale et élément de méthode**
- **Orientations et mesures : points clefs des incidences**
- **Les secteurs susceptibles d'être impactés: méthode et principaux résultats**
- **Questions-réponses / débat**





- **Rappel sur l'évaluation environnementale et élément de méthode**
- Orientations et mesures : points clefs des incidences
- Les secteurs susceptibles d'être impactés : méthode et principaux résultats
- Questions-réponses / débat



Schéma régional des carrières : contenu



Rapport

- Un bilan du schéma précédent
- Un état des lieux
- Une réflexion prospective sur 12 ans
- Une analyse des enjeux
- Plusieurs scénarios d'approvisionnement
- Une analyse comparative des scénarios

Compte tenu du scénario retenu, il fixe :

- Les conditions générales d'implantation des carrières ;
- Les gisements d'intérêt régional et national ;
- Les objectifs
- Les orientations
- Les mesures
- Les modalités de suivi et d'évaluation

Documents graphiques

Ils définissent :

- Les zones de gisements potentiellement exploitables
- La localisation :
 - Des carrières
 - Des lieux de production
 - Des flux de ressources minérales d'origine marine
 - Les principaux bassins de consommation
 - Les échanges de ressources
 - Les infrastructures de transport
- Une projection sur 12 ans

⇔ **Soumis à l'évaluation environnementale
art. L122-4 du Code de l'Environnement**

Démarche d'évaluation environnementale du SRC Normandie



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Li
Ég
Fr

Etat initial de l'environnement

- Hiérarchisation et spatialisation enjeux environnementaux
- Identification des leviers d'action



Calibrage des outils d'évaluation

- Enjeux environnementaux validés
- Matrice d'analyse des incidences

Accompagnement itératif par l'analyse des incidences

- Evaluation qualitative des mesures
- Propositions d'améliorations (mesures environnementales, mesures de suivi...)
- Evaluation du scénario d'approvisionnement

Évaluation
au fil de
l'eau

Elaboration du SRC

Formalisation réglementaire du rapport d'EES

- Consolidation des productions intermédiaires
- Finalisation des analyses
- Validation finale avant transmission à l'avis du CGEDD





- **Le programme de mesures: une approche qualitative**
 - ⇔ Travail **matriciel** avec **croisement** des **mesures** du SRC avec les **enjeux** issus de l'EIE
 - ⇔ Évaluation « à dire d'expert » avec **système de notation** pour objectiver et caractériser le niveau d'incidence
- **Les secteurs susceptibles d'Etre Impactés (SSEI): une approche par croisement surfacique**
 - ⇔ caractérisation les **types de milieux concernés** par le Schéma
 - ⇔ évaluation de **l'importance de l'impact** à l'échelle de la **Région**



- **Présentation générale du SRC** dont articulation avec les autres plans et programmes
- **État initial de l'environnement** et perspectives d'évolution
- Exposé des **incidences environnementales** dont incidences au titre de Natura 2000
Dont Présentation des mesures ERC
- **Justification du projet de SRC** : solutions de substitution raisonnables et exposé des motifs pour lequel il a été retenu ;
- Présentation des **indicateurs** et du **dispositif de suivi** ;
- **Description des méthodes utilisées** pour l'élaboration du rapport environnemental
- **Résumé non technique** (Synthèse du rapport environnemental)





- Rappel sur l'évaluation environnementale et élément de méthode
- **Orientations et mesures : points clefs des incidences**
- Les secteurs susceptibles d'être impactés : méthode et principaux résultats
- Questions-réponses / débat



Évaluation des mesures: une approche matricielle



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Croiser et évaluer l'interaction entre :

- les enjeux (critères) issus de l'EIE,
- les orientations & mesures,
- le scénario au fil de l'eau,

Au moyen d'un système de notation à **dire d'expert, évaluant la « portée opérationnelle » de la mesure en considérant :**

- ✓ le niveau d'opposabilité,
- ✓ l'échelle de mise en œuvre,
- ✓ le caractère innovant/articulation avec l'existant.

	Impact vis-à-vis de la thématique environnementale évaluée	Total incidence attendue de la mesure	
Mesures à évaluer	+	3	Positif, fort, avec de fortes conséquences réglementaires à l'échelle territoriale
		2	Positif, moyen à l'échelle territoriale ou fort mais localisé
		1	Positif, faible, permet une prise en compte de l'enjeu
	NC ou 0	NC ou 0	Neutre du point de vue de l'environnement, ou NON CONCERNE
	-	-1	Négatif, faible, légère détérioration
		-2	Négatif, moyen, détérioration moyenne à l'échelle territoriale ou forte mais localisée
		-3	Négatif, fort, détérioration importante à l'échelle territoriale

Portée Opérationnelle		
Échelle de mise en œuvre	Opposabilité	Caractère innovant
+/- 3	+/-3	+/- 3
+/- 2	+/- 2	+/- 2
+/- 1	+/- 1	+/- 1



Enjeux environnementaux - base du système d'évaluation

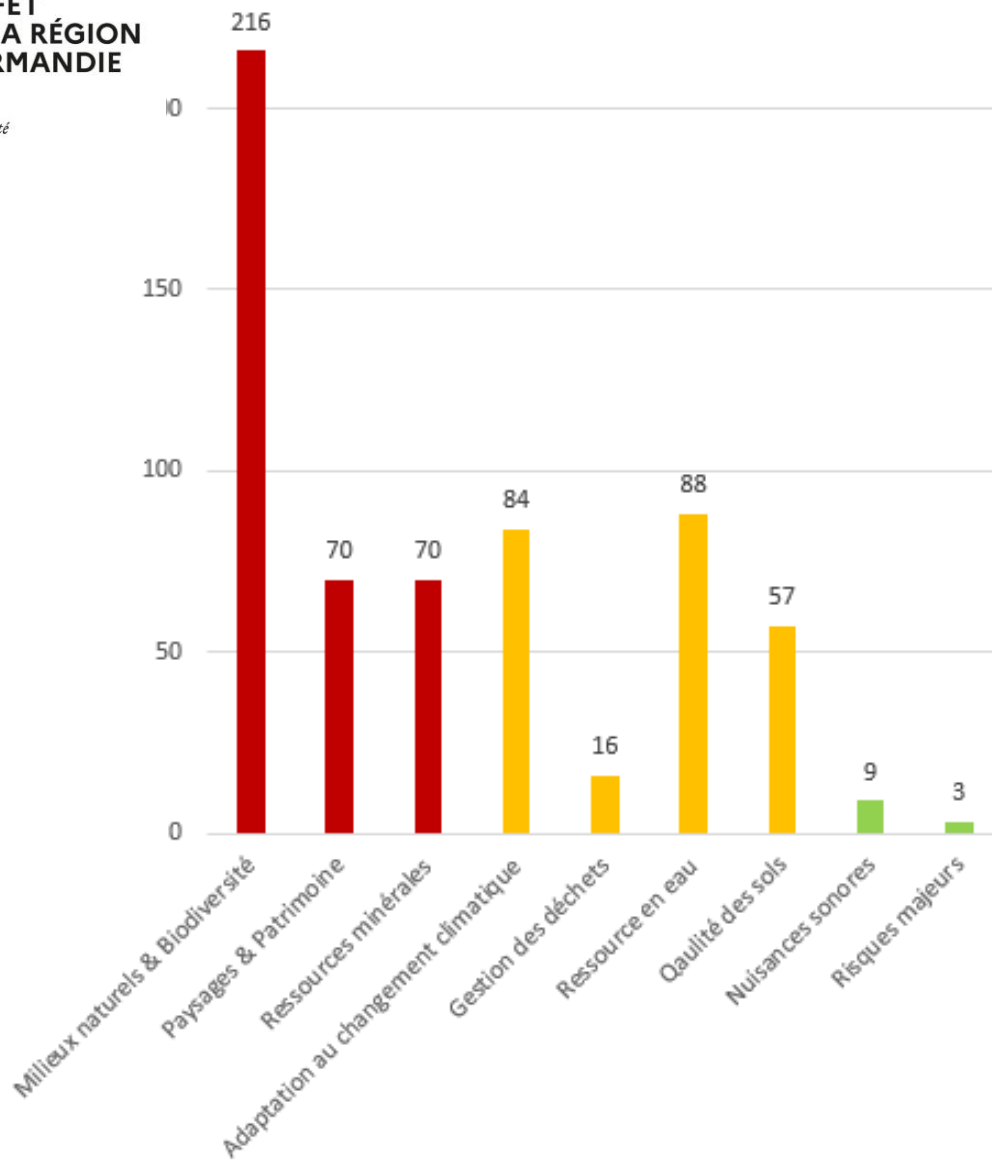


Thématiques environnementales	Enjeux environnementaux	Etat actuel	Levier SRC	Niveau
Milieus naturels, aquatiques & Biodiversité	Préserver la biodiversité et les services écosystémiques(...) Restaurer les fonctionnalités du milieu naturel impactées par l'extraction S'assurer que les projets de carrière préservent les milieux littoraux et aquatiques ainsi que leurs espaces de bon fonctionnement	3	3	6
Paysages & Patrimoine	Préserver / mettre en valeur le patrimoine paysager, géologique et architectural régional	2	3	5
Ressources minérales	Optimiser l'approvisionnement en ressources extraites	2	3	5
Adaptation au changement climatique	Planifier l'extraction et l'approvisionnement en minéraux afin de faciliter l'adaptation du territoire au changement climatique	2	2	4
Gestion des déchets	Valoriser au mieux les ressources pouvant être recyclées	2	2	4
Ressource en eau	Prévenir les risques de dégradation de la qualité de l'eau Favoriser les économies d'eau dans un contexte de changement climatique	3	1	4
Qualité des sols	Préserver la qualité des sols des risques de pollution Favoriser des pratiques et usages qui limitent l'emprise nécessaire aux sites d'exploitation de la ressource minérale S'assurer de maintenir la qualité des terres végétales en prévision du réaménagement	2	1	3
Nuisances sanitaires	Prévenir et réduire l'exposition des populations aux risques sanitaires (nuisances sonores, particules fines, ambroisie)	2	1	3
Risques majeurs	Prévenir l'apparition de nouveaux risques dûs à la localisation des sites et aux process d'extraction	2	1	3



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



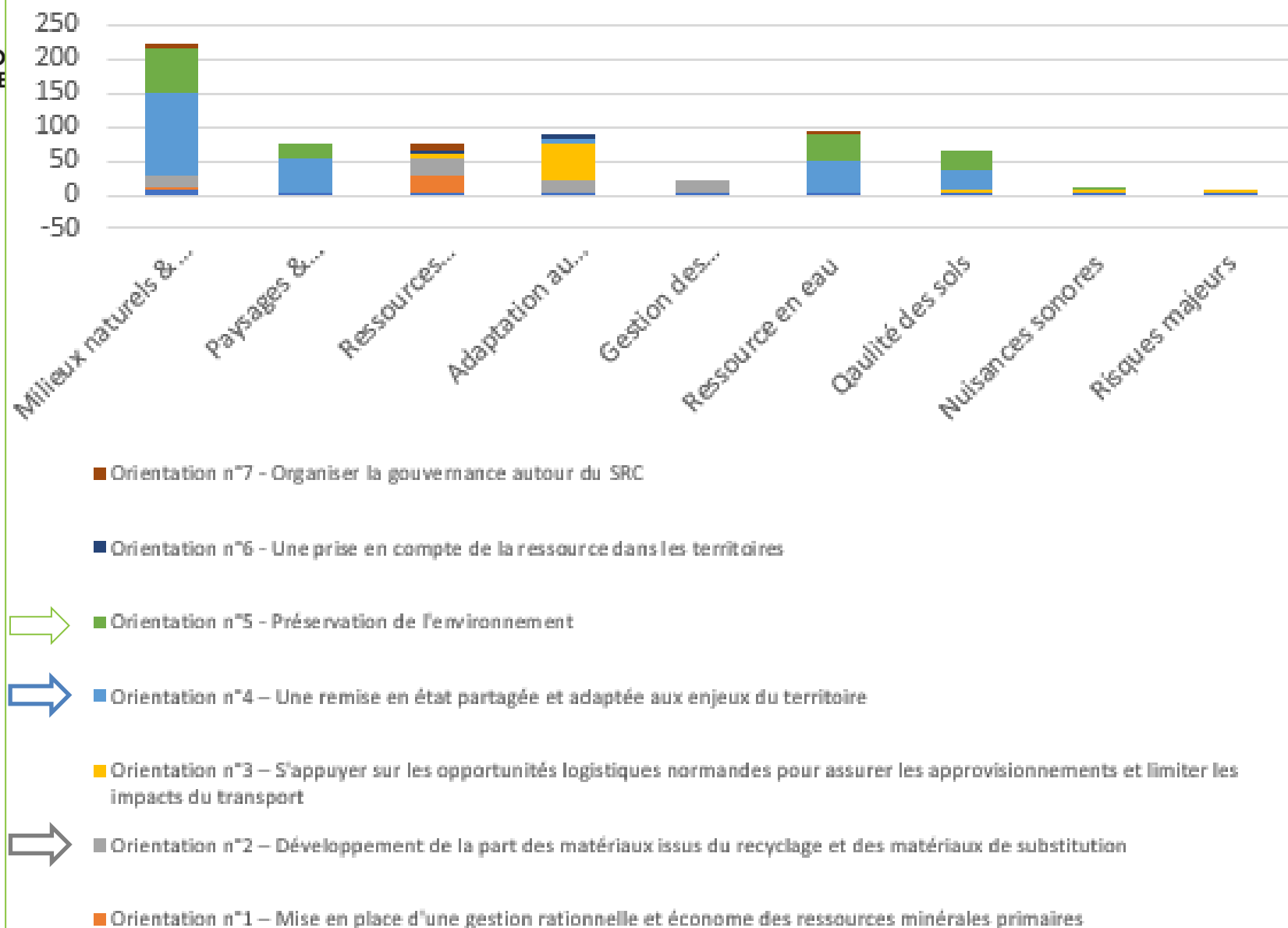
Une **performance importante** sur les thématiques pour lesquelles le **SRC dispose de plus de levier d'action**

Une **performance importante** sur les **thématiques les plus concernées** par le SRC

Notamment **milieux naturels et biodiversité**

⇔ le **SRC Normandie** dispose d'une **plus-value** environnementale **importante** au regard des enjeux du territoire et de ses prérogatives

Contribution des orientations au profil environnemental





- Rappel sur l'évaluation environnementale et élément de méthode
- Orientations et mesures : points clefs des incidences
- **Les secteurs susceptibles d'être impactés: méthode et principaux résultats**
- Questions-réponses / débat





- **SSEI** sont les **Gisements Potentiellement exploitables (GPE)** à isochrones 30 km d'un bassin de vie, puis croisés selon les enjeux environnementaux (zone grise, zone rouge, zone orange, zone jaune, sans enjeux)

- **Deux cas de figure à prendre en compte:**
 - en **extension** de carrières existantes
 - ⇔ pour les **bassins** de vie **excédentaires**
 - ⇔ hypothèse avec traitement par tampon SIG de hyp. 500m

 - en **création et extension**
 - ⇔ pour les **bassins** de vie **déficitaires**
 - ⇔ **Extension** : idem que précédent
 - ⇔ **Création**: Difficultés de représentations et de caractérisation
 - ⇔ **Estimations quantitatives** des besoins surfaciques au regard de ratios identifiés sur l'existant (travail par bassin versant)

Rappel : les zones à enjeux SRC Normandie



Couleurs	Gris	Rouge	Orange	Jaune
Niveau	Niveau 1 gris	Niveau 2 Rouge	Niveau 3 Orange	Niveau 4 Jaune
Réglementation et/ou enjeu environnemental	Réglementation interdisant toute exploitation	Réglementation très forte pouvant conduire à interdiction et/ou enjeux environnementaux très forts	Réglementation forte et/ou enjeux environnementaux forts	Enjeux environnementaux modérés et/ou réglementation existante sans contrainte spécifique
Exploitation	Exploitation interdite	Présomption d'interdiction d'exploitation de nouvelles carrières ou exploitation avec encadrement très fort Renouvellement / extension possible selon l'enjeu identifié	Exploitation possible sous réserve	Exploitation possible
Définition	Espaces bénéficiant d'une protection juridique forte interdisant toute exploitation	Espaces présentant des enjeux environnementaux très forts et/ou un statut de protection renvoyant à des prescriptions particulières (arrêtés préfectoraux, charte de parc, sites acquis par le conservatoire des espaces naturels...). Au cas par cas, l'instruction de la demande d'autorisation environnementale est possible sous réserve des deux conditions suivantes : - respect des prescriptions associées aux enjeux de l'espace, - démonstration après déclinaison d'une séquence « éviter-réduire-compenser » proportionnée* aux enjeux environnementaux identifiés lors des études environnementales (études d'impacts, notice d'incidences,...)	Espaces présentant un intérêt et une fragilité environnementale majeurs, concernés par des mesures de protection, des inventaires scientifiques, ou d'autres démarches visant à signaler leur valeur patrimoniale. Exploitation possible sous réserve de la démonstration après déclinaison de la séquence « éviter-réduire-compenser » proportionnée* aux enjeux environnementaux identifiés lors des études environnementales (études d'impacts, notice d'incidences,...)	Espaces présentant une sensibilité environnementale Exploitation possible sous réserve de la démonstration après déclinaison de la séquence « éviter-réduire-compenser » proportionnée* aux enjeux environnementaux identifiés lors des études environnementales (études d'impacts, notice d'incidences,...)



Exploitation
interdite

Présomption
d'interdiction

Exploitation
possible sous
réserve

Exploitation
possible

GPE croisés avec les enjeux



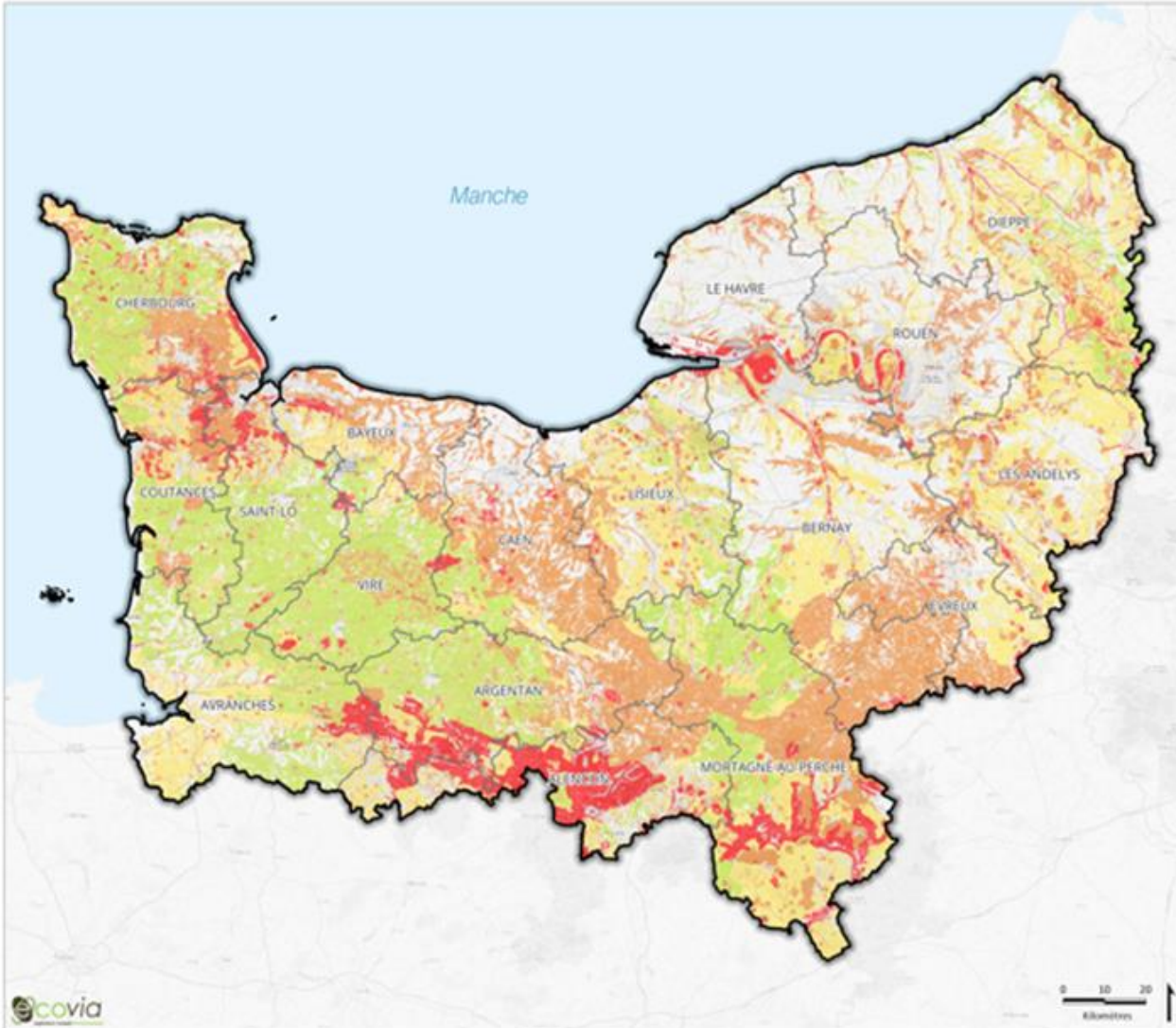

**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**
*Culture
Sport
Patrimoine*

RESSOURCES MINÉRALES

Gisements potentiellement exploitables (GPE) à 30km d'un bassin de vie



SRC

Schéma Régional des Carrières
DREAL Normandie

Éléments de repère :

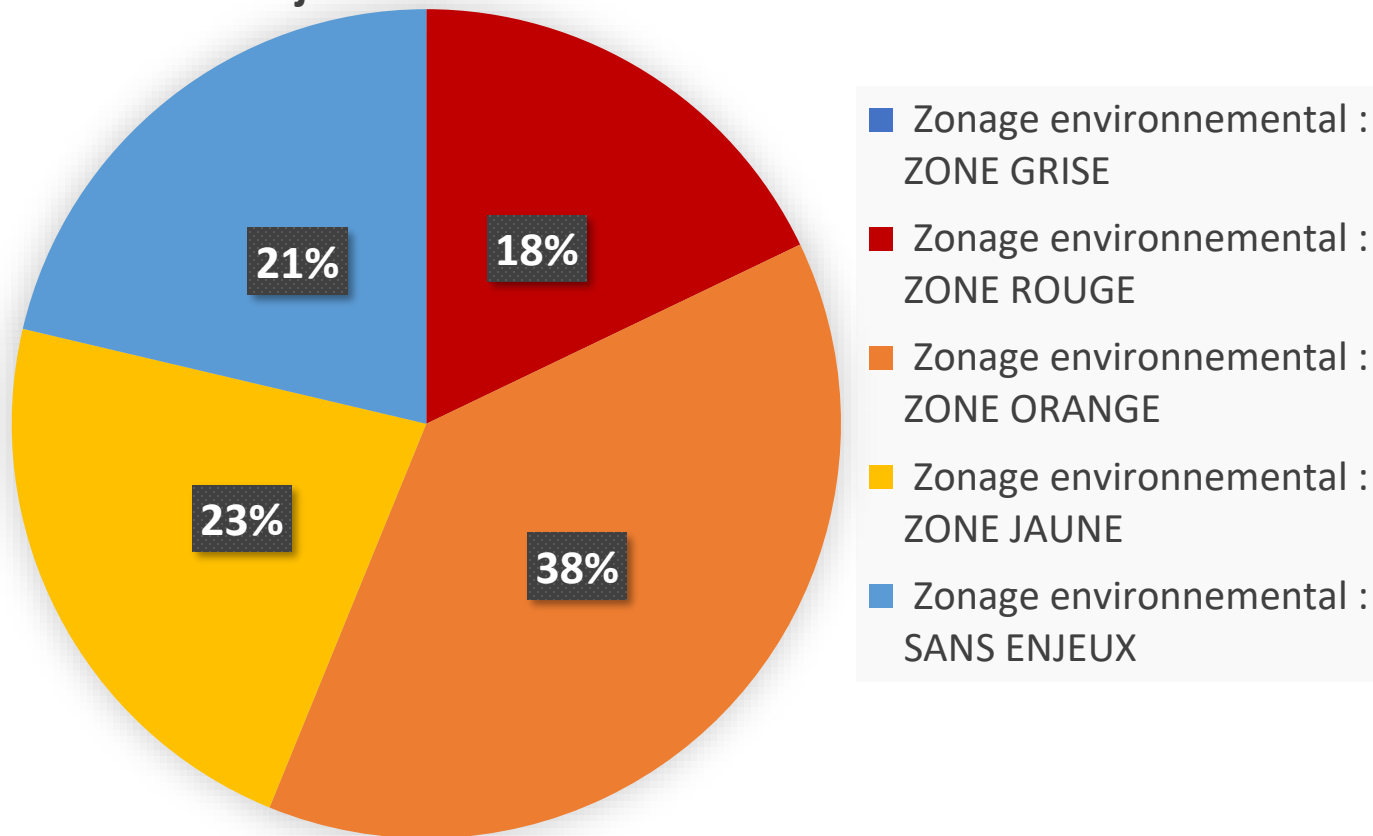
-  Région Normandie
-  Arrondissement

Enjeux environnementaux :

-  Zone grise
-  Zone rouge
-  Zone orange
-  Zone jaune
-  Sans enjeu

Réalisation : Ecovia, 2024.
Source(s) : DREAL Normandie
Fond de carte : CESRI World Topo

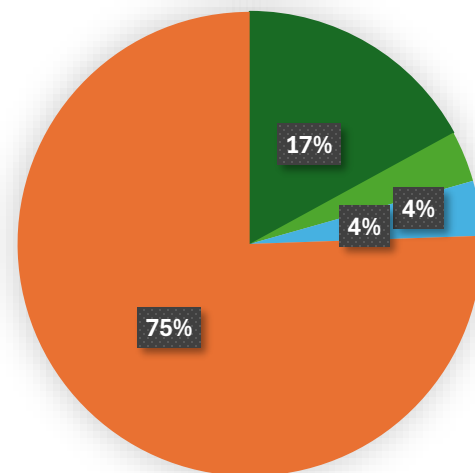
SSEI GPE & enjeux environnementaux SRC Normandie



- **44% des SSEI** sont en **zone jaune** ou **sans enjeux** : l'ensemble des besoins peuvent être mobilisés dans ces zones à l'échelle de la Région
- Présence d'une **variabilité notable** de situation **par bassin** de vie

OCCUPATION DU SOL SIMPLIFIÉ des SSEI	% Régional ASSOCIÉ
Forêt	0,8%
Milieu naturel	3,8%
Milieus aquatiques et zones humides associées	3,8%
Territoire agricole	0,6%

% typologies de milieux
SSEI SRC Normandie



- **75% des SSEI** sont des espaces agricoles
- De fortes **variabilités** observées en fonction **des bassins** de vie
- Les proportions concernées de ces différents milieux sont **faibles à négligeables**

⇒ **Impacts faibles à négligeables** à l'échelle de la Région

⇒ Mais des **impacts localisés potentiellement forts** : pris en charge par les mesures



- Rappel sur l'évaluation environnementale et élément de méthode
- Orientations et mesures : points clefs des incidences
- Les secteurs susceptibles d'être impactés: méthodes et principaux résultats
- **Questions-réponses / débat**



Merci de votre attention !

Contacts

Prolet Pichmanova

p.pichmanova@ecovia.fr

Patrice GOYER

p.goyer@ecovia.fr

Hiérarchie des normes – Schéma régional des carrières

Projet de circulaire pour l'application du décret du 15 décembre 2015

Compatibilité – Ne pas faire obstacle à l'application du document supérieur

Prise en compte – Ne pas ignorer les objectifs du document supérieur

Documents de référence – Pouvant avoir des incidences sur le territoire

Documents à consulter

- Plan régional de l'agriculture durable
- Plan régional de prévention et de gestion des déchets



Prise en compte

- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires



Compatibilité

- Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- Schémas d'aménagement et de gestion des eaux



Schéma régional des carrières



Prise en compte

- SCoT intégrateur
- A défaut : PLU(i), carte communale



Compatibilité

- Les autorisations et enregistrements d'exploitations de carrières sont compatibles avec ses dispositions

Schéma régional des carrières

Il définit :

- **les conditions générales** d'implantation des carrières
- **les orientations** relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région.

Il prend en compte :

- l'intérêt économique national et régional,
- les ressources, y compris marines et issues du recyclage,
- les besoins en matériaux dans et hors de la région,
- la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles,
- la préservation de la ressource en eau,
- la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace,
- l'existence de modes de transport écologiques,

Il favorise :

- les approvisionnements de proximité,
- une utilisation rationnelle et économe des ressources
- le recyclage.

Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes.

Il fixe :

- **les objectifs à atteindre** en matière de limitation et de suivi des impacts
- **les orientations** de remise en état et de réaménagement des sites.